

Bilan de la concertation continue

Projet d'usines de fabrication de matériaux actifs de cathodes (CAM) et de recyclage de batteries de véhicules électriques porté par ORANO-XTC

Date de la concertation :

Du 03 juillet 2024 au 12 juin 2025

Christophe Bacholle garant
désigné par la CNDP

Date de remise du rapport : le 12 juin 2025



commission
nationale du
débat public



SOMMAIRE

Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Fiche d'identité du projet	4
Les chiffres clefs de la concertation	6
Suite Données aux recommandations de la concertation préalable	8
Demandes de précisions formulées par les garants	8
Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	10
Évolutions du projet durant la concertation continue	11
Évolutions concernant la maîtrise d'ouvrage.....	11
Évolutions concernant le calendrier.....	11
Évolutions concernant les usines	11
Modalités de la concertation continue	12
Les Thématiques abordées et les arguments échangés	13
Avis du garant sur le déroulé de la concertation, et le cas échéant, recommandations aux maîtres d'ouvrage sur les modalités d'information	17
Recommandations du garant	17

SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC

Les enseignements clefs de la concertation continue

La concertation pour ce projet d'usines de productions de Matériaux Actifs de Cathode (CAM) et de recyclage de batteries menée par le consortium Orano-XTC New energy, s'est inscrite dans un contexte d'une multiplicité de concertations liés à des projets industriels et énergétiques sur le dunkerquois, et notamment des deux projets d'usines de fabrication de batteries pour véhicules électriques (gigafactories) VERKOR et ProLogium, débouchés potentiels pour la production des usines Orano-XTC New energy.

De nombreux sujets ont été débattus depuis le début de la concertation préalable jusqu'à la fin de la concertation continue. L'ensemble des thématiques environnementales (biodiversité, bruit, approvisionnement en eau, rejets aqueux, émissions atmosphériques, insertion paysagère) a été abordé.

Certains enjeux ont retenu plus particulièrement l'attention :

- Les questions de sécurité industrielle liées à la proximité de la Centrale nucléaire de Gravelines et des projets d'EPR2. Les maîtres d'ouvrage ont pu préciser la façon dont les différentes études de dangers et études de sûreté allaient s'articuler dans les années à venir de façon à ce que chaque installation intègre les risques des autres afin d'optimiser son propre dispositif de gestion des risques, sous le contrôle des services de l'état en charge de ces questions (Inspection des Installations Classées notamment).
- Les questions liées à l'approvisionnement en eau, question sensible dans le dunkerquois où toute l'eau utilisable, que ce soit l'eau potable ou l'eau industrielle, provient des territoires voisins. Les consommations pour ce projet, comme pour les autres projets, sont apparues considérables pour le public de la concertation préalable. Des mesures d'économies permettant une réduction des consommations prévisionnelles ont été conçues et intégrées au projet dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation par les services de l'état, pour être présentées lors de la réunion publique du 21 mai 2025.
- Les questions liées aux conditions sociales et environnementales de l'extraction des minerais métalliques, matières premières devant être utilisées par ces usines, déjà abordées lors de la concertation préalable ont été longuement approfondies lors des deux réunions publiques de la concertation continue conformément aux recommandations des garants. Les précisions apportées ont donné à voir le dispositif réglementaire européen imposé aux constructeurs automobiles en la matière, l'état d'avancement de l'application des différents référentiels de gouvernance sociale et environnementale, ainsi que les dispositifs de contrôles et leurs limites.

Enfin les questions d'aménagement du territoire (réseau routier, transports en commun, logements, services publics) ont été questionnées, les maîtres d'ouvrage ont précisé leurs positions et leurs souhaits sur ces sujets qui relèvent de la responsabilité des collectivités territoriales.

En octobre 2023 M. Georges-François LECLERC, préfet de la région des Hauts-de-France, a sollicité la CNDP pour une mission de conseil relative à la préparation d'un futur débat d'ensemble sur les projets industriels du Dunkerquois dans le domaine de la transition énergétique. Le rapport des garants a été publié le 15 novembre 2024 sur le site de la CNDP. Ce débat d'ensemble n'a pas eu lieu depuis et le besoin de concertation traitant globalement de ces enjeux reste à satisfaire.

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Maitre d'ouvrage :

Le projet est porté par une maîtrise d'ouvrage franco-chinoise, ORANO et XTC New Energy, associée à RTE pour la fourniture d'électricité nécessaire à l'installation. Les co-entreprises Orano-XTC New energy ont pris un nouveau nom en décembre 2024 : **Neomat**.

Contexte du projet :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en place de la chaîne de valeur de la batterie pour véhicule électrique en France. Il vient compléter les *gigafactories* récemment mises en service (ACC à Douvrin, Envision à Douai), celles en projet (Verkor et Prologium à Dunkerque) ainsi qu'une autre usine de production de matériaux actifs de cathode en projet (Axens à Saint Saulve). L'ensemble de ces projets constitue la contribution majoritaire à la réindustrialisation en cours des Hauts-de-France.

Selon les maîtres d'ouvrage, ce projet s'inscrit également dans une démarche de recherche de souveraineté industrielle :

- en réduisant la dépendance de la France et de l'Europe à la Chine pour l'approvisionnement en matériaux de cathode (CAM et P-CAM),
- en visant à limiter la dépendance en métaux rares des pays miniers par le recyclage des rebuts des gigafactories de productions de batteries et des batteries en fin de vie.

Localisation du projet :

Le projet est situé sur les communes de Gravelines et de Loon-Plage (Nord), sur un terrain (site du quai des pondéreux ouest - QPO) qui lui a été alloué par le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).



Source : Dossier de concertation

Caractéristiques principales :

Le complexe industriel combinerait, sur un même site mais avec des unités séparées, des activités de production de matériaux pour batteries et des activités de recyclage de rebuts de gigafactories et de batteries en fin de vie, réparties comme suit :

- Une usine de production de Précurseurs de Matériaux Actifs de Cathode (P-CAM) comprenant deux unités de production dont la capacité annuelle a évolué à la baisse depuis la concertation préalable.
- Une usine de production de Matériaux Actifs de Cathode (CAM) comprenant deux unités de production dont la capacité annuelle a évolué à la hausse depuis la concertation préalable, permettant de produire plus de 64 GWh par an de batteries au total (équivalent à l'équipement de 700 000 à 1 000 000 voitures par an, selon la capacité de la batterie).
- Une usine de recyclage des rebuts de production des usines de P-CAM, CAM et des gigafactories ainsi que des batteries en fin de vie. Cette usine comprendrait une unité de pré-traitement permettant de traiter 20 000 tonnes de modules de batteries par an et une usine d'hydrométallurgie, permettant de recycler 30 000 tonnes de masse métallique (blackmass) en extrayant les métaux d'intérêt (nickel, manganèse, cobalt, lithium) qu'elles contiennent.

Ces trois usines seraient complétées par un centre administratif et un centre de recherche et développement sur les P-CAM et CAM.

Objectifs du projet selon les Maîtres d'ouvrage :

Il s'agit de compléter la chaîne de valeur de la batterie, d'une part en amont des usines de fabrication de batteries en produisant et fournissant les matériaux nécessaires à leur process industriel, d'autre part en aval en recyclant les batteries pour récupérer les matériaux et les réintégrer dans le cycle de production. Pour les porteurs de projet cette complémentarité fait particulièrement sens dans le Dunkerquois.

L'objectif est de couvrir d'ici 2030 10 % du marché européen pour chacune de ces trois activités.

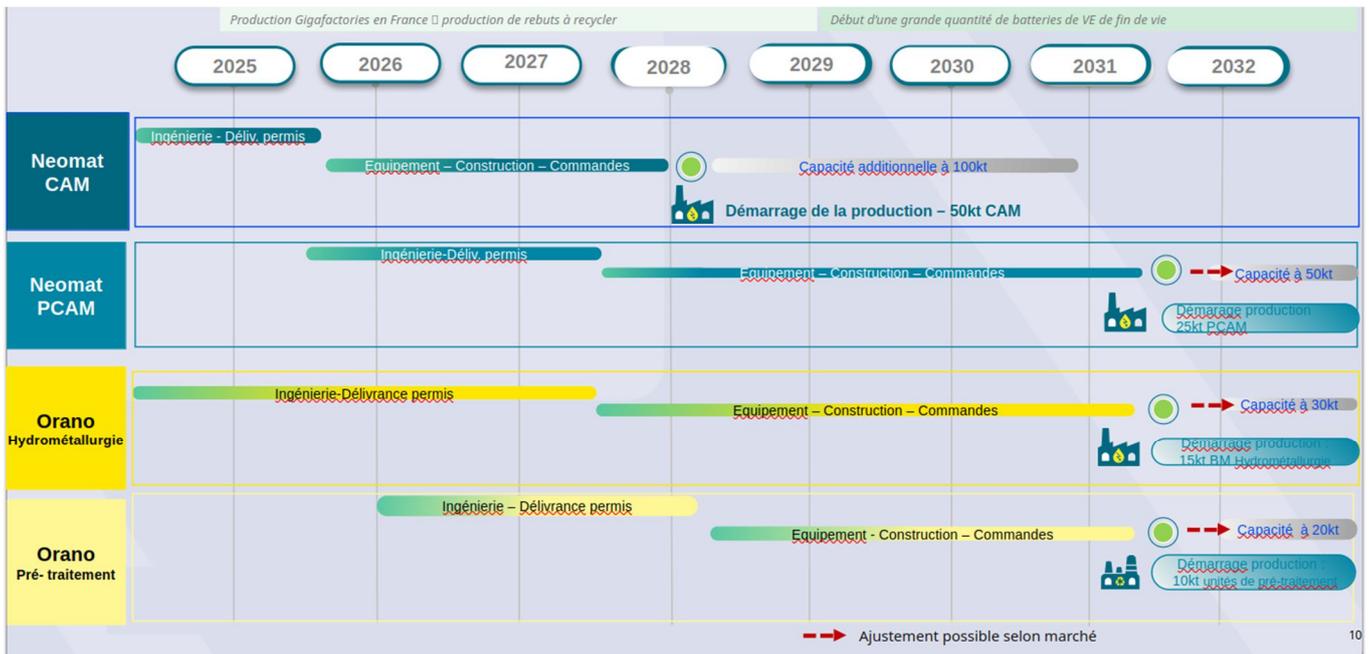
Par ailleurs, le projet répond à une stratégie de diversification des activités d'Orano, entreprise publique française spécialisée dans le cycle du combustible nucléaire (de la production minière jusqu'au recyclage) vers la chimie des matériaux.

Coût :

Les maîtres d'ouvrage ont évalué le coût prévisionnel global du projet à **1,5 milliard d'euros** (hors taxes et aux conditions économiques de 2023).

Cette estimation intègre le coût du raccordement électrique, évalué à 27,9 millions d'euros, la contribution financière au raccordement électrique à la charge des maîtres d'ouvrage s'élevant à 23,5 millions, conformément aux dispositions du Code de l'énergie.

Calendrier :



Source : diaporama Neomat de la réunion du 21 mai 2025

LES CHIFFRES CLEFS DE LA CONCERTATION

Quelques dates clefs :

Suite à la saisine de la CNDP par ORANO, XTC New energy, RTE et Air Liquide, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article 121-8 du Code de l'environnement lors de la séance plénière du **6 septembre 2023** et a désigné Madame Anne-Marie Royal, Messieurs Christophe Bacholle et Jean-Louis Laure, garante et garants de la concertation (décision n°2023/107/ORANO XTC/1 (annexe 2)).

La CNDP a validé le dossier de la concertation et les modalités proposées par les maîtres d'ouvrage par la décision n°2024/7/ORANO XTC/2, prise lors de sa séance plénière du **10 janvier 2024** (annexe 3).

La concertation préalable s'est tenue du **5 février 2024** au **31 mars 2024**.

Le bilan de la concertation préalable a été publié le **30 avril 2024**.

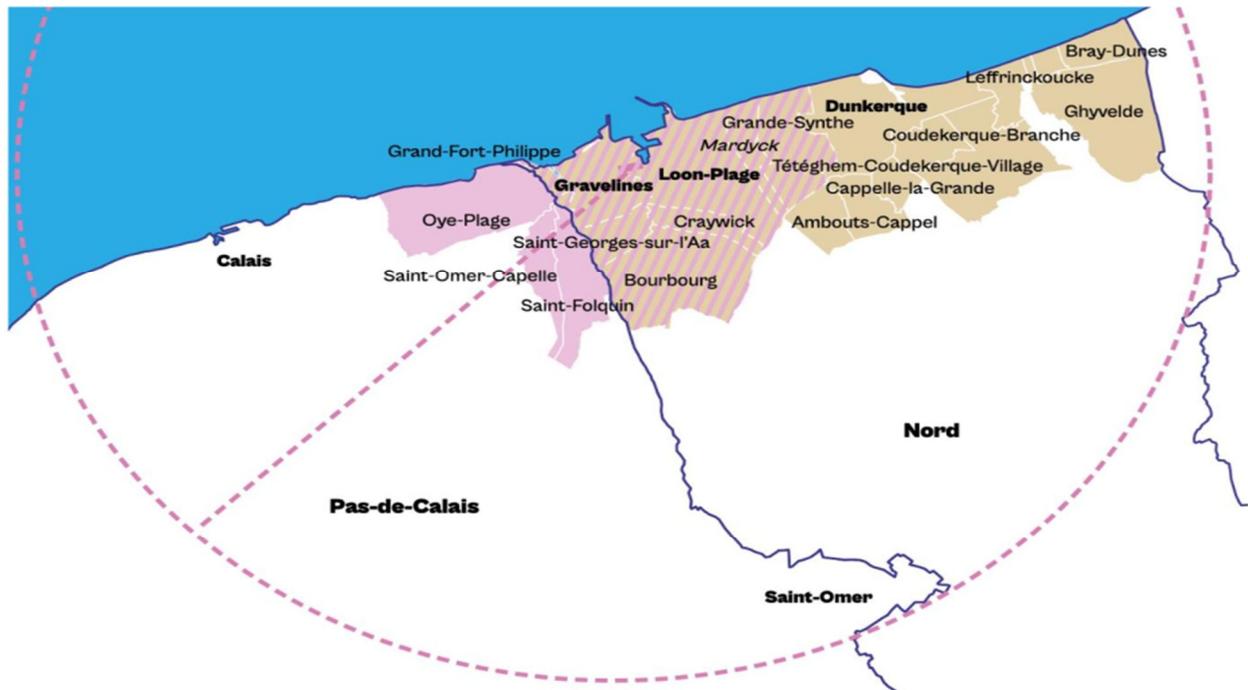
Les maîtres d'ouvrage ont publié le **23 mai 2024** les enseignements qu'ils tirent de la concertation.

La CNDP a pris acte le **3 juillet 2024** de la décision des maîtres d'ouvrage de poursuivre leur projet et a nommé Christophe Bacholle garant de la concertation continue.

Le rapport de la concertation continue est remis le **12 juin 2025**.

Périmètre de la concertation :

- Périmètre de proximité : 6 communes.
- Périmètre élargi : Communauté Urbaine de Dunkerque et 3 communes limitrophes situées dans le département du Pas de Calais.
- Périmètre global (périmètre « d'impact ») d'un rayon de 30 km autour du site d'implantation et donc à cheval sur les départements du Nord et du Pas de Calais.



Le périmètre élargi de la concertation : (source : dossier de la concertation)

Modalités de la concertation préalable

- Documents distribués : 500 Exemplaires du dossier des maîtres d'ouvrage, 1800 Synthèses du dossier des maîtres d'ouvrage, 2500 flyers.
- Film de 4mn sur le projet et la concertation (motion design).
- Un dispositif de captation des paroles des habitants avec 20 interviews enregistrés et rediffusés lors des événements publics.
- Évènements publics :
 - 2 réunions publiques
 - 1 conférence débat
 - 2 ateliers,
 - 5 rencontres de proximité
 - 2 rencontres lycéennes
- 570 Participants au total
- 1474 connexions uniques au site internet (<https://www.orano.group/concertation-orano-xtcnewenergy/fr>).
- 54 interventions / questions du public en réunion (dont 28 des lycéens dans les deux rencontres jeunes).
- 98 questions contributions en ateliers.
- 28 contributions sur le site.

SUITE DONNEES AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Demandes de précisions formulées par les garants

A l'issue de la concertation préalable, les garants ont demandé des précisions sur les points suivants :

1. Quelles incidences, en matière de risques, de la proximité avec la Centrale Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) ?

Les risques, réciproques, constitués par la proximité du site des usines Neomat avec l'actuelle centrale nucléaire de production d'électricité d'EdF de Gravelines et le projet de future centrale EPR2, ont soulevé plusieurs questions. Il a été demandé aux maîtres d'ouvrage de préciser la façon dont ces risques seront pris en compte, notamment lors de l'élaboration de l'étude de dangers.

➔ Les maîtres d'ouvrage ont répondu à cet enjeu dans leur document publié le 23 mai 2024 « Enseignements de la concertation » constituant le mémoire en réponse au bilan des garants. Il y est indiqué :

- que les interactions avec la centrale nucléaire actuelle seront pris en compte dans le cadre l'étude de dangers qui sera intégrée aux Dossiers de Demandes d'Autorisation,
- qu'EDF devra prendre en compte les usines Neomat dans ses études de sûreté qu'elle doit réaliser dans le cadre de ses propres procédures d'autorisation,
- qu'en tant qu'établissement classé SEVESO, Neomat doit mettre à jour son étude de dangers tous les cinq ans et que donc les interactions potentielles avec les réacteurs EPR2 pourront être intégrées à ce stade bien avant qu'ils soient achevés, à l'horizon 2038-2039 selon le calendrier prévisionnel d'EDF

2. Quel devenir pour les déchets ultimes ?

Les exutoires finaux de certains déchets ultimes ne sont pas identifiés à ce jour. Il conviendrait de les préciser au fur et à mesure qu'ils seront connus.

➔ Dans leur document « Enseignements de la concertation », les maîtres d'ouvrage ont indiqué qu'ils étaient en recherche d'exutoires adaptés aux différentes catégories de déchets produits. Lors de la réunion du 21 mai 2025, Neomat a précisé que des filières de recyclage et de valorisation des déchets de l'usine CAM qui doit être construite en premier, avait été identifiées et étaient à l'étude.

3. Quelles garanties apporte la norme IRMA en termes de responsabilité sociale et environnementale, notamment en ce qui concerne le financement des contrôles ?

La question des conditions environnementales et sociales de l'extraction des minerais nécessaires à l'alimentation des usines Orano-XTC a été soulevée à de nombreuses reprises durant la concertation préalable. La norme IRMA visant à garantir une extraction minière responsable et durable a été évoquée. Il a été demandé aux maîtres

d'ouvrage de préciser les garanties apportées par cette norme ainsi que son fonctionnement en termes de contrôles et du financement de ces contrôles.

- ➔ Neomat a longuement présenté puis approfondi les dispositifs de normes ESG dont la norme IRMA lors des deux réunions publiques du 7 novembre 2024 et du 21 mai 2025 (voir page 14-15)

4. Préciser le rôle de chaque acteur de la chaîne de valeur des batteries, dans l'approvisionnement en métaux.

L'achat des métaux et les dispositifs financiers destinés à protéger les industriels de la fluctuation des cours des métaux (Nickel, Manganèse, Cobalt, Lithium) ont été évoqués à plusieurs reprises. Les informations ont pu apparaître contradictoires sur ce sujet. Quels acteurs achètent ou négocient l'approvisionnement de la chaîne de valeur en métaux, les constructeurs automobiles ? Les fabricants de batteries ? Ou les producteurs de CAM et Pré-CAM ?

- ➔ La réponse a été apportée dans le document des maîtres d'ouvrage publié le 23 mai 2024 « Enseignements de la concertation » : Soit les producteurs de CAM et Pré-CAM achètent directement les matières premières qu'ils traitent, soit les producteurs de P-CAM et de CAM se voit confier par les acteurs de l'aval de la chaîne de valeur (constructeurs automobile ou fabricants de batteries) le traitement des matières premières qu'ils ont directement acheté aux fournisseurs de matières premières.

5. Quel montage administratif, capitalistique et financier du projet ?

La question du portage du projet, notamment le partenariat croisé entre une entreprise française publique et une entreprise chinoise est revenue à différentes reprises au cours de la concertation (partage de compétences et secret industriel, parallélisme des conditions de travail, actionnariat, souveraineté...).

- ➔ La création des sociétés de projet Neomat CAM et Neomat P-CAM a été annoncée pendant la concertation continue en décembre 2024 (voir page 12)

Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

1. Organisation d'une réunion de restitution des enseignements de la concertation préalable et de présentation des décisions qui lui sont liées

- La réunion de restitution s'est tenue le 7 novembre 2024 à Gravelines

2. Pérennisation des actions et outils de communication et renforcement de leur accessibilité

- Le site Internet de la concertation est resté ouvert et accessible durant la concertation continue. Il a été alimenté par les actualités et évolutions du projet et par les informations relatives aux deux réunions publiques. Aucune question ou contribution n'y a été déposée bien que cette possibilité ait été maintenue.

3. Constitution d'une organisation ad hoc pour répondre aux questions du public portant sur les enjeux et impacts cumulés des différents projets en termes d'aménagement du territoire

Compte tenu des forts enjeux territoriaux soulevés par la concomitance de nombreux projets industriels majeurs (aménagement du territoire et infrastructures, transports et mobilité, eau et énergie, logement, équipements et services publics associés...) et du caractère encore partiel et incertain de certaines réponses apportées pendant la concertation, voire de l'absence de compétence directe des maîtres d'ouvrage en la matière, la garante et les garants ont recommandé au porteur de projet de s'engager dans une organisation ad hoc, mobilisant les acteurs locaux (CUD, GPMD, industriels...) afin de pouvoir apporter des réponses rapides, concertées et argumentées, aux questions du public dans ces différents domaines.

- A la suite de cette concertation et des autres concertations relatives aux projets industriels en cours sur le dunkerquois, la CNDP a été saisie pour la réalisation d'une mission de conseil pour la mise en place d'un débat de zone visant à fournir un cadre à la concertation pour ces thématiques globales. Cette mission n'a pas été suivie d'effet et une organisation ad hoc pour répondre à ces enjeux territoriaux n'a donc pas été mise en place. Il est à noter cependant que lors de la réunion de restitution du 7 novembre 2024 Monsieur le Maire de Gravelines a abordé ces questions et que certains éléments de réponse ont pu être apportés par différentes parties prenantes du territoire.

4. Poursuite d'une présence active sur le territoire, en s'appuyant sur les événements locaux, et au sein de la communauté éducative

- Les maîtres d'ouvrage se sont montrés très présents sur de nombreux événements locaux (voir plus bas)

5. Inscription dans la concertation continue de temps de restitution des études et d'ateliers au fur et à mesure de l'avancement du projet

- Des informations issues des études en cours ont été présentées au public lors de la réunion publique du 21 mai 2025. Ces informations concernaient la biodiversité (y compris les questions liées aux compensations), la gestion de l'eau, les pollutions présentes sur le site ainsi que des éléments relatifs à l'étude de dangers.

6. Création d'une « maison du projet »

- ➔ Comme annoncé dans le document « Enseignements de la concertation » du maître d'ouvrage cette recommandation n'a pas été reprise par les maîtres d'ouvrage.

ÉVOLUTIONS DU PROJET DURANT LA CONCERTATION CONTINUE

Évolutions concernant la maîtrise d'ouvrage

Il a été décidé durant l'été 2024 que la fourniture d'azote et d'oxygène serait finalement mise en concurrence, Air liquide n'est donc plus associée à la maîtrise d'ouvrage.

La création des deux co-entreprises Neomat CAM et Neomat PCAM porteuses des projets CAM et P-CAM a été annoncée le 9 juillet 2024. L'entreprise chinoise XTC new energy détient 51% de Neomat CAM et y apporte son savoir-faire technologique éprouvé dans ses usines chinoises, Orano détient 51% de Neomat PCAM. L'usine de recyclage par hydrométallurgie reste dans le périmètre d'Orano.

Les deux entreprises ont ouvert des bureaux à Dunkerque.

Évolutions concernant le calendrier

Le début de la construction de l'usine CAM a été décalée de la fin 2024 à la fin 2025

La collaboration avec Stellantis sur la partie « pré-traitement » du recyclage, annoncée pendant la concertation préalable a été suspendue, en conséquence la mise en place de l'usine de recyclage a été décalée pour être alignée avec la construction de l'usine P-CAM au deuxième semestre 2027. (Initialement la construction de l'usine P-CAM était prévue au 2ème semestre 2025 et l'usine de recyclage en début 2025)

Évolutions concernant les usines

Les capacités de l'usine de CAM ont été revues à la hausse pour répondre, selon Neomat, à la forte demande du marché, cette capacité est donc portée de 40 000 à 50 000 tonnes pour la première tranche comme pour la deuxième tranche. Les capacités de l'usine P-CAM ont été revues à la baisse : 25 000 tonnes par tranche au lieu des 40 000 tonnes par tranche initialement prévues.

La capacité de l'usine de recyclage a été portée de 20 000 à 30 000 tonnes pour la partie hydrométallurgie et reste à 20 000 tonnes pour la partie prétraitement.

La partie hydrométallurgie de cette usine de recyclage a été déclarée projet stratégique par la Commission européenne dans le cadre du Critical Raw Materials Act (CRMA) aux côtés de 46 autres projets industriels européens. Six projets concernent le recyclage des batteries. Orano est le seul projet reconnu à ce titre en France. Le CRMA vise à sécuriser les chaînes d'approvisionnement en matériaux critiques afin de renforcer la souveraineté européenne.

MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE

Réunions publiques

- Une réunion de lancement de la concertation continue en novembre 2024 qui a fait l'objet d'un communiqué de presse relayé par La voix du Nord, le phare Dunkerquois, Nord Littoral et Delta FM a rassemblé une cinquantaine de personnes. Elle a consisté en une restitution des enseignements de la concertation préalable telle que recommandée par les garant.e.s.
- Un atelier environnement en mai 2025 qui a fait l'objet d'un communiqué de presse repris par la Voix du Nord et Delta FM a rassemblé une dizaine de personnes. Il y a été présenté les évolutions des usines, du raccordement électrique RTE et les évolutions du calendrier. Des éléments issus des études environnementales en cours de réalisation ont été présentés répondant ainsi à la recommandation n°5 des garants. Cependant, ces études étant toujours en cours, l'ensemble des informations produites ne pourra être porté à la connaissance du public que lors de l'enquête publique à venir.

En outre, une visite du site a été organisée le 11 juin 2025, regroupant une dizaine de participants. La visualisation du terrain et des sites industriels voisins a suscité des questions sur la gestion des risques induits par chaque installation sur les installations limitrophes.

Site Internet de la concertation

Le site Internet a été maintenu ouvert durant toute la concertation continue. Les maîtres d'ouvrage l'ont alimenté en continu avec les actualités concernant le projet. Le volet participatif est resté ouvert mais aucune question, avis ou contribution n'y a été déposé durant toute la concertation continue.

3 634 visiteurs (uniques) y ont été comptabilisés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 27 mai 2025.

Participation aux événements locaux

Les maîtres d'ouvrage ont été très présents dans l'ensemble des manifestations organisées dans le périmètre de la concertation et au-delà, répondant ainsi à la recommandation n°4 des garants :

- ✓ Participation à la Fabuleuse Factory à Dunkerque du 10 au 15 septembre 2024, *nombre de contacts sur le stand : 1500 personnes.*
- ✓ Participation aux assises Port du Futur « Les ports, clés de la décarbonation des territoires », à Malo-les-Bains, le 25 septembre 2024, *Nombre de participants : 200 (industriels, institutionnels, élus...).*
- ✓ Participation à l'inauguration du 1^{er} « Espace 20 000 emplois » à Saint-Pol-sur-Mer, espace d'information destiné à faire connaître les opportunités d'emplois proposés par l'ensemble des industriels en cours d'installation ou de développement sur le dunkerquois, le 15 octobre 2024.
- ✓ Participation au DKarbo show, salon de l'auto de Dunkerque, du 19 au 21 octobre 2024, *nombre de contacts sur le stand : 150 personnes.*
- ✓ Participation à la fabuleuse Factory de Gravelines, déclinaison locale de la Fabuleuse Factory de Dunkerque, le 8 novembre 2024, *nombre de contacts sur le stand : 300 personnes.*
- ✓ Participation au salon « « Avec le véhicule électrique, mon métier a de l'avenir », Lille le 15 novembre 2025, *nombre de contacts sur le stand : 250 personnes.*
- ✓ Participation au forum des Fabuleux Metiers à Dunkerque le 26 novembre 2024,

nombre de contacts sur le stand : 700 personnes.

- ✓ Participation au salon « viva Fabrica » au Grand Palais à Lille, événement destiné à attirer les talents pour accompagner le développement industriel de « la vallée de la batterie » et du territoire des Hauts-de-France du 26 février au 2 mars 2025,
nombre de contacts sur le stand : 800 personnes
- ✓ Participation au salon « Batteries Event ». Ce salon qui se tient à Lyon depuis une vingtaine d'année s'est tenu cette année à Dunkerque du 1^{er} au 3 avril 2025
nombre de contacts sur le stand : 500 personnes.
- ✓ Participation au forum « la cité entreprenante » de Calais, événement s'adressant aux collégiens, le 6 mai 2025,
nombre de contacts sur le stand : 300 élèves.

Au final, ce sont plus de 4000 personnes qui ont reçu une information personnalisée sur le projet Neomat et la concertation en cours à travers ces événements

LES THEMATIQUES ABORDEES ET LES ARGUMENTS ECHANGES

Les thématiques environnementales

Concernant la biodiversité et les compensations correspondantes :

Des questions ont été posées sur la nature des espèces protégées, sur les dérogations induites et sur les compétences sollicitées pour l'évaluation et le suivi de ces questions ;

Les maîtres d'ouvrage répondent qu'ils sont soumis à une dérogation espèce protégée pour le crapaud calamite. Il a été estimé qu'il y avait près de 3000 crapauds calamite sur le site qui devront être déplacés vers une zone de compensation. Le cycle biologique de cette espèce oblige à ce que leur déplacement soit réalisé à l'automne. Ces opérations sont suivies par le bureau d'étude Biotope.

Des terrains de compensation de 21 ha ont été proposés par le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque) au nord de Loon-plage, le suivi de cette zone de compensation doit ensuite être assuré pendant 30 ans par les maîtres d'ouvrages.

Ils précisent qu'il y a beaucoup d'oiseaux sur le site et que l'aménagement du site prévoit des bassins d'eau de pluie au centre du terrain qui formeront une sorte de coulée verte de nature à accueillir les oiseaux.

Concernant la consommation et les rejets d'eau :

Les maîtres d'ouvrage ont présenté les mesures d'optimisation de consommation d'eau conçues dans le cadre des études environnementales menées. La consommation prévisionnelle initialement prévue à hauteur de 1 400 000 m³ par an a été ramenée à 978 000 m³ par an pour l'ensemble des 3 usines. Les rejets d'eau passeront de 300 000 m³ à 150 000 m³.

Des questions ont été posées sur la température des rejets et les variations de consommation selon les périodes de l'année. Ce à quoi il a été répondu qu'il n'y aura pas de variation saisonnière, les fours fonctionnant à 800°, la variations de température extérieure n'ont que peu d'impact sur les besoins en refroidissement. Les eaux de refroidissement seront évaporées, les eaux rejetées proviendront des opérations de lavage qui est réalisé à température ambiante, les rejets seront donc à température ambiante.

Concernant les autres thématiques environnementales :

Les autres thématiques (qualité de l'air, nuisances sonores et visuelles) ont été abordées plus succinctement, par exemple :

« Sur la qualité de l'air, quelles sont les paramètres mesurés ? Qui a réalisé les prélèvements ? »

Les maîtres d'ouvrage répondent qu'un état initial concernant tous les paramètres susceptibles d'être émis par leurs activités a été réalisé par des Bureaux d'Études spécialisés. Ils précisent que l'ensemble des résultats sera présenté dans le dossier de demande d'autorisation présenté à l'enquête publique durant l'été 2025

La sécurité industrielle

Lors de la réunion publique de mai 2025, les maîtres d'ouvrage ont présenté les enjeux de sécurité industrielle et la méthodologie de l'étude de dangers en cours de réalisation. Cette étude sera intégrée au dossier de demande d'autorisation et donc rendue public lors de l'enquête publique à l'été 2025. Le public s'est questionné notamment sur les effets cumulés :

« En matière de risques industriels, quel impact pour les autres sites ? C'est une préoccupation locale : est-ce que vous avez des effets qui dépassent les limites du site ? »

Les maîtres d'ouvrage indiquent que « les installations ne seront pas susceptibles d'être à l'origine d'un effet domino en dehors des limites de site ». Ils précisent que les risques cumulés avec les autres installations sont pris en compte et seront détaillées dans l'étude de dangers

Les enjeux sociétaux et environnementaux liés à l'approvisionnement en matières premières

La question de ces enjeux a été largement abordée par les maîtres d'ouvrage, lors des deux réunions publiques suite aux recommandations des garants de la concertation préalable.

Les contraintes réglementaires à l'échelle européenne relative à ce sujet (*Règlement (UE) 2023/1542 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2023 relatif aux batteries et aux déchets de batteries*) obligeant les constructeurs automobiles à assumer la gestion de ces risques ont été présentées. Ces obligations réglementaires sont ensuite répercutées sur leurs fournisseurs comme Neomat. Les différents référentiels de gouvernances sociale et environnementale (IRMA, RMI, ICMM,...) qui peuvent être mis en place pour satisfaire à ces contraintes européennes ont également été présentés. Ce sujet a suscité de nombreuses questions :

« Y a-t-il des compagnies « blacklistées » ? Avez-vous des éléments de retours d'expérience ? »

« Comment saurons-nous d'où viennent les matériaux des batteries ? »

« Quid du standard IRMA ? Quels sont ses avantages ? Quel est son coût ? Y a-t-il des mines labellisées en Europe ? »

« Quel est le produit le plus sensible ? »

« Le processus ESG que vous avez engagé sur la filière batterie est-il le même pour les mines d'Uranium ? »

A toutes ces questions, les maîtres d'ouvrages ont répondu que :

- il n'y a pas de compagnies blacklistées, ce ne serait pas efficace parce que ces ressources sont rares, l'objectif est plutôt de contribuer à une amélioration générale des pratiques du secteur minier,

- L'Europe a mis en place un passeport batteries pour identifier l'origine des matières premières et des matériaux intermédiaires des batteries,
- IRMA est le standard minier le plus exigeant, et est donc très utilisé dans l'automobile. Par son exigence, on peut y faire grandement confiance, en revanche il y a très peu de mines qui sont aujourd'hui labellisées IRMA, la rareté des mines labellisées IRMA est liée au fait que ce référentiel est plutôt récent, mais aussi à son exigence, au temps nécessaire pour la labellisation et au coût, qui peut aller jusqu'à 400 000 dollars en fonction de la situation de départ de la mine considérée,
- on pourrait considérer que le produit le plus sensible est le Cobalt en République Démocratique du Congo, qui a été très regardé médiatiquement sur des enjeux de droits des travailleurs et de travail des enfants. Cependant, l'exposition médiatique a déjà permis de faire évoluer la situation, tandis que les enjeux environnementaux du Nickel en Indonésie sont un peu moins connus par l'opinion publique,
- les normes concernant l'uranium et les métaux pour les cathodes ne sont pas les mêmes. Il y a beaucoup plus de mines de Nickel, Cobalt et Manganèse dans le monde et donc plus de risques. En revanche il y a moins d'acteurs sur l'uranium et beaucoup plus de normes au regard de la dangerosité des matières, la gestion des risques est donc différente.

Les enjeux technico-économiques de la filière de recyclage

Les questions relatives aux enjeux et au fonctionnement de la filière de recyclage des batteries ont continué à susciter la curiosité des participants aux réunions publiques :

« Vous avez présenté plusieurs chimies de batteries. Est-ce que le recyclage sera compatible avec toutes ces technologies ? Et les batteries en céramique de ProLogium ? »

Les maîtres d'ouvrage indiquent que le recyclage pourra couvrir toutes les cathodes à base de Nickel-Manganèse-Cobalt (NMC), du moins toutes les chimies connues à ce jour. Que cela fonctionne aussi pour les batteries solides en céramique, car ProLogium utilise aussi une cathode NMC. L'objectif du site étant de couvrir les besoins locaux en NMC pour les CAM et le Recyclage. Et que pour d'autres chimies de batteries, telles que les Lithium-Fer-Phosphate (LFP), il n'existe aujourd'hui aucune filière de recyclage.

Le raccordement électrique RTE

Les questions liées aux tracés, travaux et enjeux environnementaux du raccordement électrique du site par RTE a fait l'objet d'un atelier spécifique durant la réunion publique du 21 mai 2025. RTE a rappelé les caractéristiques de cette ligne enterrée de 210 MW (correspondant à la consommation de 210 000 habitants), indiqué que les études environnementales ont été réalisées sur 4 saisons et que les dispositions suivant la procédure « éviter réduire » (ER) ont été mise en place. Les questions du public ont porté sur tous ces aspects :

« Quelle sera la durée des travaux pour le raccordement électrique ? »

« À quelle profondeur les lignes seront-elles enterrées ? Quels sont les impacts de ces mises en souterrain ? »

« Quelle est la durée de vie de la ligne ? »

« Quelles sont les matières premières utilisées pour la fabrication des câbles ? Y a-t-il un enjeu d'approvisionnement en matières premières ? »

« Quels sont les risques pour les lignes électriques ? Existe-t-il un risque inondations ? »

A ces questions, RTE indique que les travaux débuteront début 2026, dureront 1 an et qu'un raccordement électrique provisoire sera mis en place par Enedis pour le chantier, que les lignes sont enfouies entre 1m et 1,40m de profondeur et que la durée de vie de la ligne correspond à minima à la durée de vie du site industriel mais peut durer beaucoup plus longtemps. RTE précise que les gaines sont en PVC ou PEHD selon les terrains traversés et que les câbles sont en Cuivre ou en Aluminium, l'approvisionnement en ces matières premières étant appréhendé à l'échelle nationale et que les lignes enterrées sont protégées et ne sont pas vulnérables aux inondations.

Les effets cumulés de tous les projets industriels en cours sur l'aménagement du territoire

Les questions d'aménagement du territoire qui relèvent davantage des collectivités territoriales que des maîtres d'ouvrage eux-mêmes ont été abordées lors de la réunion publique de présentation des enseignements de la concertation préalable du 7 novembre 2024.

Les nombreuses questions et inquiétudes exprimées durant les concertations préalables aux multiples projets industriels en cours sur le dunkerquois (EPR2, VERKOR, ProLogium, H2V, Cap Décarbonation, et Néomat) avait justifié une saisine de la CNDP par la préfecture de la région Hauts de France, pour une mission de conseil visant à préparer un débat de zone global sur ces sujets multiples et les effets cumulés en terme d'aménagement etc.. Cette mission de conseil s'est clôturée par la mise en ligne d'un rapport sur le site de la CNDP. Mais la mise en place d'un débat global n'a pas été suivie d'effet.

Durant la réunion du 7 novembre 2024, Monsieur le Maire de Gravelines s'est exprimé longuement à ce sujet en indiquant que ces questions étaient traitées au niveau du PMCO (Pole Métropolitain de la Côte d'Opale). Le PMCO est une structure à cheval sur les deux départements du Nord et du Pas de Calais, et intègre les agglomérations et communautés de communes concernées par les impacts en termes d'aménagement de ces nombreux projets industriels. Plusieurs projets sont en cours à l'échelle du PMCO notamment le projet de SERM (Service Express Régional Métropolitain) de la côte d'opale, anciennement appelé RER métropolitain. Il a également précisé que le dunkerquois subissait une décroissance démographique depuis quelques années, et que, en conséquence il y avait un nombre significatif de logements vacants, de la place dans les écoles et que certains services publics étaient suffisamment dimensionnés pour accueillir, en partie, le surcroît de population attendu.

AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION, ET LE CAS ECHEANT, RECOMMANDATIONS AUX MAITRES D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION

La participation à cette concertation continue de la part du grand public (c'est à dire des personnes non concernées à un titre ou à un autre dans ses activités professionnels, institutionnelles ou associatives par le projet) a été extrêmement réduite avec moins de 10 participants par réunion. En revanche un « public averti » constitué par les personnes concernées à un titre ou un autre par le projet ont nourri les débats et poussé les maîtres d'ouvrage à fournir des explications approfondies sur les sujets abordés. La concertation continue, comme la concertation préalable a donc constitué un lieu d'échange entre toutes les parties prenantes concernées.

La faible contribution du grand public aux réunions publiques et sur le site Internet malgré la large communication locale invitant à la participation s'explique au moins en partie par une certaine lassitude liée à la multiplicité des concertations qui se sont enchaînées depuis 2020 pour les nombreux projets industriels et énergétiques menés sur le dunkerquois.

Cependant, une partie du grand public a pu être informée à travers les nombreux événements locaux auxquels les maîtres d'ouvrage ont participé, mais il s'agit d'un public qui se sent suffisamment motivé par ces sujets pour se déplacer sur ces événements (Fabuleuse Factory, Dekarbo show, Fabuleux métiers,...)

Comme indiqué plus haut, la concertation globale sur les questions d'aménagement du territoire et de sécurité industrielle engendrées par l'ensemble des grands projets sur le dunkerquois n'a pu avoir lieu, comme espéré par certaines parties prenantes. Il s'agit d'une lacune importante dans le dispositif global d'encadrement de ce développement industriel, et donc urbain, de très grande ampleur. Dans ce cadre les moyens nécessaires devraient être mis en œuvre pour satisfaire aux besoins de concertation sur ces enjeux afin d'y intéresser la population dans l'objectif de l'amener vers une appropriation collective de son propre destin.

Recommandations du garant

- Dans le cadre du dossier d'autorisation qui sera présenté à l'enquête publique cet été, un résumé non technique doit être rédigé et joint à ce dossier. Il est nécessaire qu'un effort particulier de présentation didactique à la fois claire et complète de l'ensemble des enjeux environnementaux et de sécurité industrielle soit mise en œuvre. Cela implique de recourir aux techniques de vulgarisation scientifique mais pas uniquement. In fine cela signifie de relever le véritable challenge que constitue le fait de donner à voir de façon objective ces enjeux à un public non averti.
- Les maîtres d'ouvrage sont encouragés à continuer à inciter les édiles du territoire à engager une concertation globale, d'une manière ou d'une autre, sur le périmètre d'impact tel que présenté en page 7 du présent document sur les questions d'aménagements du territoire et des autres enjeux globaux liés à la multiplicité des projets industriels sur le Dunkerquois (approvisionnement en eau, sécurité industrielle,...).